



RÉGION ACADEMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LIMOGES Chancelière de l'université

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DEC2/LB/2019-37

- **vu** le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié portant statut particulier du corps des Conseillers Principaux d'Éducation ;
- **vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du Ministère de l'éducation nationale ;
- **vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **vu** l'arrêté rectoral n° 2018-37 du 5 mars 2018 portant désignation de la présidente du jury du certificat d'aptitude en vue de l'accès au corps des Conseillers Principaux d'Éducation (C.P.E.)

ARRETE

Article 1^{er}.

Le jury du certificat d'aptitude aux fonctions de Conseiller Principal d'Éducation est composé ainsi qu'il suit :

Présidente : Madame Dominique CHARRAZAC, IA-IPR établissements et vie scolaire

Vice-président : Madame Isabelle FICAT, IA IPR établissement et vie scolaire –

Membres : Madame Marie Pierre DELBOS, Principale du Collège DONZELOT - Limoges
Monsieur Joseph MAKUTU, proviseur du lycée hôtelier Jean Monnet – LIMOGES
Monsieur Olivier RUATTA, maître de conférences, département de mathématiques–
Faculté des Sciences et Techniques de Limoges
Monsieur Jean Christophe ALARY – Principal du Collège Calmette - Limoges

Article 2.

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 25 avril 2019
La rectrice

Anne LAUDE